

RELEVER LES DÉFIS DES INSTITUTIONS
SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE : LE CAS DU
BUREAU DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL POUR
ASSURER LA RESPONSABILITÉ AU GHANA

Présenté par :

SAMUEL OPOKU PIMPONG

CONFÉRENCIER, UNIVERSITÉ D'ÉTUDES PROFESSIONNELS,
ACCRA

Plan de la présentation

- Introduction et objectif
- Institutions de contrôle indépendantes
- Institutions supérieures de contrôle (ISC)
- Bureau du contrôleur général, Ghana
- Évaluation (Utilisation des recommandations de la Banque mondiale)
- La voie à suivre

INTRODUCTION/OBJECTIFS

- Idéalement, les Institutions supérieures de contrôle (ISC) sont utiles dans la gestion des dépenses publiques, la responsabilité financière et le renforcement des institutions publiques
- La plupart des pays en développement utilisent l'un des trois systèmes d'audit : Napoléonien, Westminster et le système de la Commission
- **OBJECTIFS :**
- Partager des expériences sur la façon dont l'ISC du Ghana (Le Service d'audit) a été affaibli sous la IVe République du Ghana (1992- à ce jour) en conformité avec les recommandations en termes de normes internationales.
- Il est à espérer que les enseignements tirés de ces expériences partagées seraient bénéfiques pour la plupart des pays en développement dans leur domaine de la gestion des finances publiques

ISC- GHANA

- Connue sous le nom de Service d'audit au Ghana, avec le contrôleur général à sa tête
- Le contrôleur général est guidé par les lois et les règlements dans l'exercice de ses fonctions
- La Constitution de 1992 : Les comptes publics du Ghana et de tous les bureaux publics sont vérifiés et signalés par le contrôleur général
- La Loi de 1998 sur les agents de la fonction publique (Act 550, déclaration du patrimoine et disqualification)
- Loi sur le service d'audit 2000 (Loi 584) : Approbation de la forme dans laquelle les comptes publics du Ghana doivent être conservés

ISC - Ghana (suite)

- Loi de 2003 sur la gestion des finances publiques (Act 654)
- Loi de 2003 sur l'Agence d'audit interne (Loi 658)
- Règlement de 2004 sur l'administration financière LI. 1802
- Normes d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI), dont le Ghana est membre
- La plupart des lois ci-dessus ont été récemment compilées dans la Loi de 2016 sur la gestion des finances publiques (Loi 921) pour faciliter la référence à un seul document

INDICE: CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(1) INDÉPENDANCE

- L'indépendance et l'autonomie du contrôleur général sont essentielles pour la réalisation de ses mandats.
- L'indépendance et l'autonomie sont également renforcées en définissant le rôle du contrôleur général dans la Constitution du pays

Expérience du Ghana

- Nomination du contrôleur général « Le contrôleur général est nommé par le Président agissant en consultation avec le Conseil d'Etat » (Loi 584 s. 10 (1)).

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

- Le Président peut nommer une personne à un poste intérimaire pour toute période de temps.
- Rester à un poste intérimaire pendant longtemps pourrait compromettre l'indépendance.
- Membres du Conseil d'État ; également nommés par le Président ; aval.
- Détermination des émoluments du contrôleur général
- Conformément à l'article 71 (1) de la Constitution de 1992, les salaires et les indemnités à payer, et les établissements et privilèges dont dispose le contrôleur général, doivent être déterminés par le Président sur la recommandation d'un comité d'un maximum de cinq personnes nommées par le Président, statuant conformément à l'avis du Conseil d'État.

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(2) FINANCEMENT, ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNEL ADÉQUATS

- Le rapport préconise que les gouvernements soient sensibles aux coûts, ainsi qu'aux rendements élevés des audits et fournissent un financement proportionnel

Expérience du Ghana

- Personnel qualifié dans la capital et les zones urbaines uniquement
- Rémunération : déterminée par l'exécutif dans une large mesure
- Formation et éducation insuffisante : Parrainage des organismes donateurs
- Force du personnel par rapport à la charge de travail du contrôleur général

INDICE: CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

- Budget insuffisant
- Déblocage des fonds budgétaires approuvés et paiements au contrôleur général

Budget	2001 Milliards ₣	2002 Milliards ₣	2003 Milliards ₣	2004 Milliards ₣	2012 Milliards ₣	2013 Milliards ₣	2014 Milliards ₣
Proposé	36,4	66,3	75,0	229,3	673,9	696,4	1 194,4
Approuvé	23,2	25,9	83,0	79,7	478,9	515,1	1 191,3
Déficits	13,2	40,4	(8.0)	149,6	195,0	181,3	3,1

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(3) MANDATS CLAIRS

- La responsabilité des ISC devrait être clairement énoncée dans la loi du pays

Expérience du Ghana

- Auparavant, les mandats étaient dispersés dans divers documents, mais ils sont maintenant codifiés (Loi de 2016 sur la gestion des finances publiques)
- Incapacité du contrôleur général à faire respecter certains de ses mandats. Par exemple, l'initiative des poursuites : Les comités de mise en œuvre du rapport d'audit (ARIC)

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(4) ENVIRONNEMENT FAVORABLE

- Les audits sont plus efficaces lorsque leurs rapports sont utilisés pour promouvoir la responsabilisation
- Lorsque les ISC se concentrent sur les normes professionnelles d'audit (INTOSAI)

Expérience du Ghana

- Manque d'autorité du contrôleur général pour faire appliquer les résultats de l'audit. Les recommandations telles que des sanctions sévères pour améliorer la responsabilité sont soit ignorées ou partiellement mise en œuvre par l'exécutif.
- Action légitime par un autre organisme public ou institution (CE)

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(5) PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES

- Échanges internationaux d'idées, de connaissances et d'expériences.
- Améliorer les audits, harmoniser les normes, promouvoir les meilleures pratiques, et généralement aider les institutions supérieures de contrôle à remplir leurs mandats

Expérience du Ghana

- Échange satisfaisant des idées, des connaissances et des expériences au niveau régional et international et harmonisation des normes comptables. Cependant, il existe un manque de VOLONTÉ POLITIQUE de voir les ISC remplir leur mandat.

INDICE:

CONDITIONS D'UNE ISC RÉUSSIE (RAPPORT DE LA BM)

(6) RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES D'AUDIT

- Les audits sont plus efficaces lorsque les institutions supérieures de contrôle respectent les normes professionnelles d'audit.
- Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) et Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI)

Expérience du Ghana

- Normes d'audit majeures adoptées
- Membre de l'INTOSAI et l'AFROSAI
- Amélioration globale, mais note moyenne attribuée par l'INTOSAI (niveau 3)

LA VOIE À SUIVRE

- Le contrôleur général ne peut être nommé à titre intérimaire.
- Le Président, agissant en consultation avec le Conseil d'Etat, nomme le contrôleur général avec l'approbation préalable du Parlement. Ceci se fera en fonction de la situation actuelle lorsque le contrôleur général soumettra un rapport au Parlement
- Les émoluments et autres établissements et privilèges dont dispose le contrôleur général, sont déterminés par le Parlement sur recommandation du Comité des nominations du Parlement.
- Pouvoir d'agir sur les conclusions et recommandations du contrôleur général :
Le contrôleur général devrait avoir le pouvoir de veiller à ce que les conclusions et les recommandations de l'audit soient appliquées.
(Par ex France: suivi des recommandations d'audit tous les trois mois)

LA VOIE À SUIVRE

- Pouvoir de faire appliquer les exigences et les obligations de déclaration des avoirs des agents de la fonction publique.
- Améliorer l'accessibilité des rapports d'audit : La publicité peut être utilisée comme un outil pour mettre en évidence les résultats de l'audit.
- Les organisations de la société civile (OSC) peuvent utiliser les résultats de l'audit pour faire pression sur les gouvernements
- Solliciter l'intervention des partenaires au développement (donateurs) pour exercer une pression sur le gouvernement
- Encourager les dénonciateurs dans l'intérêt public.
- Appliquer le fonctionnement des tribunaux de l'administration financière

CONCLUSION

- Le contrôleur général n'a pas l'indépendance totale d'exercer ses fonctions comme cela est prévu dans la Constitution de 1992 du Ghana.
- La situation ci-dessus est dûe au fait que la branche exécutif du gouvernement exerce un pouvoir si important que cela affecte négatif les fonctions du contrôleur général.
- Les recommandations formulées dans les précédentes discussions sur « LES VOIES À SUIVRE » si elles sont appliquées pourraient renforcer l'indépendance du contrôleur général.

FIN DE PRÉSENTATION

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Email: samuel.pimpong@upsamail.edu.gh
spimpong@yahoo.com

Tél: +233275748717
+233553373357